

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec



Le présent fichier est une publication en ligne reçue en dépôt légal, convertie en format PDF et archivée par Bibliothèque et Archives nationales du Québec. L'information contenue dans le fichier peut donc être périmée et certains liens externes peuvent être inactifs.

Version visionnée sur le site Internet d'origine le 25 mars 2010.

Section du dépôt légal

DIVERSITÉ culturelle

MONDIALISATION

Abonnez-vous

La diversité en question

Bulletin de nouvelles

Abonnement

Archives

Communiqués / Discours /
Déclarations

Publications / Études

Politiques et mesures Bonnes
pratiques

Sites d'intérêt

Bulletin de nouvelles sur la diversité des expressions culturelles

Vol.10, no 4, lundi 22 mars 2010

**Les travaux de mise en œuvre de la Convention sur la diversité des
expressions culturelles sont en cours !**

DANS CE NUMÉRO :

Suivi de la Convention

- Les travaux de mise en œuvre de la Convention sur la diversité des expressions culturelles sont en cours !

Communiqués, discours, déclarations

- Fonds international pour la diversité culturelle : l'appel à projets pour 2010 est lancé
- L'UNESCO organise une discussion en ligne et un symposium sur le thème « Financement de la culture et gestion des risques : limites et opportunités pour la coopération au développement »
- Programme Connexions internationales d'artistes en résidence de la Fondation du Commonwealth : l'appel de candidatures se termine le 31 mars

Publications récentes

- Accords bilatéraux et diversité culturelle
- Parution du Cadre de l'UNESCO pour les statistiques culturelles 2009
- Bulletin Compendium sur les politiques culturelles et tendances en Europe, mars 2010
- Le cadre réglementaire des services de médias audiovisuels en Russie
- UNESCO : projets de comptes rendus des sessions du Comité intergouvernemental et de la Conférence des Parties

Politiques et mesures culturelles - Bonnes pratiques

- Repenser la politique culturelle : vers un nouveau paradigme
- Zurich accueillera en avril un colloque d'experts sur la question des politiques culturelles et de la diversité

Autres actualités d'intérêt

- La Francophonie célèbre ses 40 ans
- Le Festival international du Film sur l'Art présente à Montréal 230 œuvres provenant de 23 pays

Questions de mise en œuvre !

- [Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles](#)

Suivi de la Convention

Les travaux de mise en œuvre de la Convention sur la diversité des expressions culturelles sont en cours !

La Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles est entrée en vigueur le 18 mars 2007. À l'occasion de la

première session de la Conférence des Parties à la Convention, tenue en juin 2007, le Comité intergouvernemental a reçu le mandat d'élaborer les directives opérationnelles nécessaires à la mise en œuvre de la Convention. Il a tenu depuis cinq rencontres, trois ordinaires et deux extraordinaires. La quatrième session ordinaire se tiendra en décembre 2010.

La seconde session de la Conférence des Parties, qui s'est tenue à Paris les 15 et 16 juin 2009, a permis l'adoption des directives opérationnelles concernant neuf articles de la Convention. Le Comité intergouvernemental a été mandaté afin de poursuivre l'élaboration des directives opérationnelles.

Au moment d'écrire ces lignes, 109 Parties (108 États et la Communauté européenne en tant qu'organisation d'intégration économique régionale) ont ratifié ce traité. Nous tenons à souligner que le 10 mars dernier, l'Ukraine a déposé son instrument de ratification auprès de l'UNESCO et figure désormais au nombre des États Parties à la Convention.

Bien que les travaux de mise en œuvre de la Convention poursuivent leur cours normal, la campagne de mobilisation en vue de la [ratification de la Convention](#) par les États membres qui ne l'ont pas encore fait doit plus que jamais se poursuivre, avec ferveur et persuasion ! Car la légitimité de la Convention sera proportionnelle au nombre d'États appartenant à toutes les régions du monde qui la ratifient, l'acceptent, l'approuvent ou y adhèrent.

- ["Pourquoi les États doivent-ils ratifier cette Convention ?"](#) Pour le savoir, consulter notre Bulletin du 16 janvier 2006
- [Quelle est la procédure à suivre pour ratifier la Convention ?](#) Prendre connaissance des indications fournies par l'UNESCO à cet égard
- [Texte officiel de la Convention](#) 
- [États Parties à la Convention](#)

Haut de la page 

Communiqués, discours, déclarations

Fonds international pour la diversité culturelle : l'appel à projets pour 2010 est lancé

L'appel à projets pour 2010 dans le cadre du Fonds international pour la diversité culturelle est lancé. L'UNESCO nous indique que :

« L'objectif du Fonds est de promouvoir le développement durable et la réduction de la pauvreté dans les pays en développement qui sont Parties à la Convention. Cela est possible grâce au soutien à des projets et des activités qui visent à favoriser l'émergence d'un secteur culturel dynamique.

Par le biais d'un processus annuel de demande, des fonds seront mis à disposition pour les :

1. Programmes/projets qui visent à:
 - faciliter l'adoption de politiques culturelles ayant pour objet de protéger et promouvoir la diversité des expressions culturelles et, le cas échéant, renforcer les infrastructures institutionnelles correspondantes ;
 - proposer des opportunités de renforcement des capacités ;
 - renforcer les industries culturelles existantes ;
 - favoriser l'émergence de nouvelles industries culturelles ;
 - protéger les expressions culturelles soumises à un risque d'extinction ou à une grave menace ou nécessitant une sauvegarde urgente.

2. Les activités d'assistance préparatoires qui permettent d'identifier les besoins particuliers des pays en développement qui sont Parties à la Convention et pour les aider à élaborer leurs demandes de financement. Cela peut inclure, par exemple, d'engager des consultations avec les parties prenantes, de dresser des inventaires, d'effectuer des recherches et/ou de réaliser des analyses de la situation.

Date limite 1 : Les formulaires de demande doivent être transmis aux Commissions nationales pour l'UNESCO ou d'autres voies officielles désignées par les États Parties à la Convention de 2005. Pour connaître la date limite au niveau national, les demandeurs doivent consulter les Commissions nationales pour l'UNESCO. Les Commissions nationales pour l'UNESCO devront examiner les demandes pour s'assurer que les projets sont pertinents, qu'ils sont conformes aux besoins du pays et qu'ils ont fait l'objet de consultations entre les parties prenantes.

Date Limite 2 : Les Commissions nationales pour l'UNESCO présenteront ensuite les demandes au Secrétariat de la Convention de 2005 au plus tard le 30 juin 2010 (avant minuit heure de Paris). Celles reçues par le Secrétariat de la Convention après ce délai ne seront pas admissibles pour un examen en 2010.

Les organisations internationales non gouvernementales peuvent présenter leurs demandes de financement directement au Secrétariat, sous réserve que leurs propositions de programme/projet soient appuyées par écrit par les États Parties bénéficiaires concernés. »

Pour en savoir davantage sur les modalités entourant cet appel, nous vous invitons à consulter le site de l'[UNESCO](#).

Source :

- [UNESCO](#)

Haut de la page 

L'UNESCO organise une discussion en ligne et un symposium sur le thème « Financement de la culture et gestion des risques : limites et opportunités pour la coopération au développement »

L'UNESCO organise, depuis le 16 mars et ce jusqu'au 6 avril, une discussion sur le thème « Financement de la culture et gestion des risques : limites et opportunités pour la coopération au développement ».

« La discussion en ligne organisée par le Secteur de la culture de l'UNESCO s'inscrit dans une série d'initiatives mises en place afin de générer de la visibilité pour la relation entre la culture et le développement, ainsi que d'encourager engagement et action. Cette discussion UNESCO servira de forum interactif pour les personnes souhaitant partager leurs expériences et leurs recherches, collaborer et discuter sur des thèmes associés » précise l'UNESCO.

La discussion a abordé ou abordera les thèmes suivants :

- Semaine 1 : Les risques liés au financement de la culture : un mythe ou une réalité ? (16 - 22 mars)
- Semaine 2 : Quels mécanismes pour la gestion des risques ? (23 -29 mars)
- Semaine 3 : Quelles approches pour favoriser les investissements dans le secteur culturel ? (30 mars - 6 avril)

Par ailleurs, un symposium de deux jours sur le même thème se tiendra au Siège de l'UNESCO les 16 et 17 avril. Pour connaître plus en détail ces deux activités, veuillez consulter le [site de l'UNESCO](#).

Source :

- [UNESCO](#)

Haut de la page 

Programme Connexions internationales d'artistes en résidence de la Fondation du Commonwealth : l'appel de candidatures se termine le 31 mars

La Commonwealth Foundation indique dans son site que l'appel de candidatures concernant le programme Connexions internationales d'artistes en résidence se poursuit jusqu'au 31 mars.

Six résidences seront offertes pour une période de trois à neuf mois. Les artistes professionnels en arts visuels qui sont citoyens d'un des pays du Commonwealth sont admissibles. Parmi ces six résidences, au moins une sera accordée en photographie et au moins une autre le sera dans le domaine des nouveaux médias. Les résidences, qui sont appuyées par une aide financière pouvant atteindre £8,000, doivent avoir lieu dans un autre pays que celui de l'artiste et préférablement dans une autre région du Commonwealth.

Pour connaître plus en détail les conditions de cet appel, veuillez consulter le [site de la Commonwealth Foundation](#).

Source :

- [Commonwealth Foundation](#)

Haut de la page 

Publications récentes

Accords bilatéraux et diversité culturelle

La plus récente édition du bulletin *Accords bilatéraux et diversité culturelle* propose des textes sur les sujets d'intérêt suivants :

Politique commerciale

- Politique commerciale américaine : Les exportations, clé de voûte de la reprise économique

Propriété intellectuelle – Contenus électroniques

- ACTA : Le contenu de l'accord suscite la polémique
- Google Books : La controverse persiste
- L'iPad par Apple : Encore une révolution électronique?

Défis des politiques culturelles

- Augmentation nette de la fréquentation cinématographique européenne au profit de la machine hollywoodienne
- Réforme de la diplomatie culturelle française : Nouvelle stratégie et discontinuités
- La question de la circulation des artistes resurgit : Refus d'octroi de visas pour deux cinéastes
- Protocole de coopération culturelle : Intervention de Kader Arif au Parlement européen

Publications récentes

Le bulletin *Accords bilatéraux et diversité culturelle* est réalisé par le Centre d'études sur l'intégration et la mondialisation (CEIM) pour l'Organisation internationale de la Francophonie.

Source :

- [CEIM](#)

Haut de la page



Parution du Cadre de l'UNESCO pour les statistiques culturelles 2009

Le Cadre de l'UNESCO pour les statistiques culturelles 2009 vient de paraître. Ce cadre est décrit en ces termes dans le site de l'organisation :

« Il permet la collecte de données comparables sur la culture en se basant sur des concepts et définitions harmonisées. Il facilitera également le développement d'indicateurs et la recherche analytique dans ce domaine.

Une mesure plus adéquate de l'impact des politiques culturelles et de leur pertinence doit se baser sur des données comparables et précises. Le Cadre pour les statistiques culturelles 2009 répond à ce besoin en définissant la culture à des fins statistiques. Ce cadre, développé par l'ISU en étroite collaboration avec le secteur de la culture de Paris, remplace la version de 1986. Il est le fruit d'une consultation mondiale approfondie de quatre ans et a bénéficié des apports des chercheurs, des statisticiens et des experts dans le domaine de la culture ainsi que des représentants de plusieurs ministères de la culture, des bureaux nationaux de statistique, et des organisations internationales.

Ayant une application tant au niveau national qu'international, cet outil a pour principal objectif de faciliter la comparaison grâce à des définitions et des classifications normalisées permettant ainsi une compréhension commune de la culture. Cette nouvelle version reflète les changements technologiques, notre compréhension des enjeux fondamentaux liés à la culture, les avancées dans les mesures statistiques et les changements qui sont survenus dans les priorités des politiques culturelles depuis la version de 1986. Cette méthodologie s'appuie sur des perspectives nouvelles et variées des statistiques culturelles ».

Ce cadre est accessible dans les langues suivantes : français, anglais, espagnol, arabe et russe.

Source :

- [UNESCO](#)

Haut de la page

Bulletin Compendium sur les politiques culturelles et tendances en Europe, mars 2010

L'édition de mars 2010 du bulletin *Compendium sur les politiques culturelles et tendances en Europe* est maintenant disponible. Ce numéro donne de l'information sur plusieurs sujets d'intérêt : enjeux éthiques entourant les politiques culturelles, réformes organisationnelles mises en place dans plusieurs pays, nouvelles législations, développements en regard des politiques, données statistiques, actions aux plans local et régional, etc.

Source :

- [Compendium](#)

Haut de la page

Le cadre réglementaire des services de médias audiovisuels en Russie

L'Observatoire européen de l'audiovisuel publie, dans la série Iris spécial, l'ouvrage intitulé *Le cadre réglementaire des services de médias audiovisuels en Russie*. « La Russie constitue de loin le plus vaste marché télévisuel européen en dehors du périmètre d'application de la législation communautaire - un marché qui regroupe quelque 17 % de la population européenne totale et offre donc des potentiels économiques non négligeables. A ce titre, on ne peut que s'étonner du faible nombre de publications parues en dehors de la Russie au sujet des bases juridiques et des conditions propres à ce marché télévisuel. Le présent numéro de la série IRIS Spécial

entend combler cette lacune. Il fait le point dans le détail sur les fondements et le cadre de la réglementation russe en matière de radiodiffusion, et aborde sur cette base la question de l'adaptation de ce cadre juridique aux nouveaux services de médias audiovisuels. Ce faisant, il met en évidence les grandes différences entre l'UE et la Russie, lesquelles tiennent au développement encore faible des services de médias audiovisuels en Russie. Cette publication, qui offre une vue exhaustive et précise de la réglementation de la radiodiffusion en Russie, a été élaborée par l'un des grands spécialistes russes des médias, Andrei Richter, directeur du Centre de droit et de politique des médias de Moscou » précise l'Observatoire.

Ce document de 68 pages est disponible en français, en anglais et en allemand. Il peut être commandé auprès de [l'Observatoire européen de l'audiovisuel](#).

Source :

- [Observatoire européen de l'audiovisuel](#)

Haut de la page 

UNESCO : projets de comptes rendus des sessions du Comité intergouvernemental et de la Conférence des Parties

L'UNESCO rend disponible dans son site le Projet de compte rendu détaillé de la troisième session ordinaire du Comité intergouvernemental pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (Paris, Siège de l'UNESCO, 7-9 décembre 2009). Les membres du Comité sont invités à transmettre leurs commentaires d'ici le 18 octobre 2010.

Mentionnons de plus que le projet de compte rendu de la deuxième session ordinaire de la Conférence des Parties (15 -17 juin 2009) est accessible dans ce site. Les Parties et les observateurs peuvent soumettre leurs commentaires avant le 1er juin 2010.

Source :

- [UNESCO](#)

Haut de la page 

Politiques et mesures culturelles - Bonnes pratiques

Repenser la politique culturelle : vers un nouveau paradigme

Le Conseil de l'Europe annonce la tenue d'une conférence internationale sur le thème *Repenser la politique culturelle : vers un nouveau paradigme*. La conférence se tiendra du 10 au 11 juin 2010 à Bruxelles. Soutenue par le ministère de la Culture de la Communauté française de Belgique, cette conférence est un des événements organisés chaque année dans le cadre de l'initiative CultureWatchEurope du Conseil de l'Europe. « La Conférence cherchera à explorer non seulement l'impact direct de la crise financière sur le secteur culturel du point de vue des menaces et des pertes, mais aussi à questionner le rôle de l'État en tant que pourvoyeur substantiel de culture. Ce thème concerne également des sujets connexes comme le besoin de redéfinir certaines pratiques culturelles actuelles, les rôles changeants des institutions culturelles et le potentiel des modèles de gouvernance alternatifs, les nouvelles formes de partenariat et de prises de participation pour s'attaquer aux défis suivants. Les thèmes liés incluent de nouveaux paradigmes de responsabilité possibles pour la culture et les nouveaux cadres pour la politique publique dans le domaine culturel. Étant donné l'importance de ce sujet en Europe, il semble opportun de s'en approcher tant du point de vue intellectuel que pratique en termes de mesures et de propositions qui pourraient être considérées » de préciser le Conseil.

La conférence s'adresse aux décideurs de haut niveau et aux praticiens qui opèrent aux plans national, régional et local et qui sont responsables des libellés, de la direction ou de la mise en œuvre des politiques culturelles. Elle est organisée en partenariat avec le CESE, EUNIC, Culture Action Europe, l'Observatoire de Budapest et la FICAAC.

Pour en savoir davantage sur cet événement, nous vous invitons à consulter le [site du Conseil de l'Europe](#).

Source :

- [Conseil de l'Europe](#)

Haut de la page 

Zurich accueillera en avril un colloque d'experts sur la question des politiques culturelles et de la diversité

Le site *Compendium* politiques culturelles et les tendances en Europe annonce la tenue, les 9 et 10 avril prochain, d'un colloque sur le thème *Quelles politiques culturelles pour la diversité?* Cette rencontre se tiendra sous l'égide du Conseil de l'Europe et d'ERICarts, en lien avec un Forum public de Culture Watch Europe. L'Office fédéral de la culture (Suisse) accueillera l'événement, en collaboration avec ZHdK (Université de Zurich pour les Arts).

Le programme préliminaire de cette rencontre et les coordonnées pour s'y inscrire sont disponibles dans le site de [Compendium](#).

Source:

- [Compendium](#)

Haut de la page 

Autres actualités d'intérêt

La Francophonie célèbre ses 40 ans

La Journée internationale de la Francophonie a été marquée cette année par la célébration des 40 ans de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF). « Les 200 millions de locuteurs de français dans le monde et les 70 États et gouvernements de la Francophonie [...] s'associeront à la célébration de cet anniversaire placé sous le signe de *La diversité au service de la paix* et de la solidarité avec Haïti par un programme pluriel, culturel et festif » indique l'OIF. Ce programme se déroule depuis le 20 mars, Journée internationale de la Francophonie, et se prolongera tout au long de l'année dans l'ensemble de l'espace francophone, jusqu'à la tenue du XIIIe Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie prévu à Montreux (Suisse), à l'automne 2010.

Plateforme d'information et d'échange, le site 20mars.francophonie.org recense les événements organisés partout dans le monde à cette occasion.

Sources :

- [OIF](#)
- [Site de la Journée internationale de la Francophonie](#)

Haut de la page 

Le Festival international du Film sur l'Art présente à Montréal 230 œuvres provenant de 23 pays

Le Festival international du Film sur l'Art (FIFA) se déroule à Montréal (Québec, Canada) du 18 au 28 mars. Cette 28e édition propose aux cinéphiles 230 films provenant de 23 pays. La compétition internationale mettra pour sa part de l'avant une sélection de 43 films provenant de 14 pays.

L'architecture, l'art actuel, la BD, la danse, le design, l'histoire de l'art, le jazz, la littérature, la mode, la musique, la peinture, la photographie, les arts médiatiques et le cinéma figurent au nombre des disciplines artistiques qui seront traitées.

Le FIFA se présente comme « est une société à but non lucratif vouée à la promotion et à la diffusion, à l'échelle mondiale, des films sur l'art et des arts médiatiques. Sa principale activité consiste en la tenue à Montréal d'un événement annuel, réputé le plus important au monde dans son domaine, où sont présentées pendant dix jours, les meilleures productions provenant de tous les points du globe. »

Pour connaître la programmation de cet événement, nous vous invitons à consulter le [site du FIFA](#).

Source :

- [FIFA](#)

Haut de la page 

[Accueil](#) - Bulletin de nouvelles

Politique de confidentialité - Réalisation du site

Québec 

© Gouvernement du Québec, 2010